



limats #75

Le journal de la ville

soulac
sur mer



P6

Démocratie

**Conseil Communal
des Jeunes**

P8

Environnement

Déchets

P12

Solidarité

**Faites un geste
écologique et solidaire
en triant vos armoires !**

P14

Métamorphose

Front de Mer : Acte 2

HIVER 2021

e d i t o

UN OPTIMISME DE VOLONTÉ



Jusqu'à quand continuerons-nous de naviguer à vue ? Nul n'est suffisamment devin pour présager d'une date de fin définitive de la pandémie de la COVID-19. Le virus s'adapte et se joue des scientifiques impactant les populations et fragilisant l'économie. Dans l'immédiat, faute de pouvoir agir en faveur des forces vives de la commune, nous adaptons notre quotidien aux mesures gouvernementales afin de l'empêcher au maximum de circuler.

Les institutions fonctionnent et maintiennent le cap. La réhabilitation du Front de mer se poursuit et la deuxième phase des travaux concernant l'Esplanade des Girondins est en cours. Le remplacement du réseau d'eau potable continue, les travaux dans les espaces verts, les bâtiments publics et de voirie également.

Les associations sommeillent, le calendrier des animations sportives et culturelles attend. Cependant, l'optimisme étant question de volonté et nécessité oblige, la ville et la plage se préparent pour la saison estivale quelle qu'elle soit. Les jeunes élus du Conseil Communal des Jeunes nourrissent eux aussi des projets pour aménager l'espace et les activités.

Le couvre feu ne supprime ni les 7 km de sable fin des plages de Soulac, ni la fréquentation des pistes pédestres ou cyclables, ni les bienfaits de l'iode marine, des forêts de résineux et les vertus de l'eau salée qui ont fait la notoriété de notre station balnéaire. Et encore moins le patrimoine religieux et bâti qui fait sa différence.

À savourer sans limitation.

« Une partie de ce qui fait un optimiste, c'est garder la tête tournée vers le soleil en mettant un pied devant l'autre. »

Nelson Mandela

Xavier Pintat

Maire de Soulac-sur-Mer

Sénateur honoraire



4

Démocratie

8

Environnement

Jetons moins, trions mieux !

10

Urbanisme

Rappel de la réglementation
en matière d'urbanisme

12

Solidarité

Faites un geste écologique et
solidaire en triant vos armoires !

14

Métamorphose

Front de Mer : Acte 2

15

Culture

Un nouvel outil pour la
bibliothèque

16

Félicitations

17

Hommages

18

État Civil

19

Numéros utiles

émocratie

Extraits des délibérations des réunions des Conseils Municipaux des 3, 23 novembre et 21 décembre 2020.

LE SIGNAL

Le dénouement de cet épineux dossier est en cours.

95 des 99 copropriétaires des 78 appartements ont donné leur accord à l'indemnisation compensatoire du préjudice résultant de la perte de leur bien.

Le 3 novembre 2020 le Conseil Municipal a validé le protocole d'accord cadre entre la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Fabienne BUCCIO, la directrice régionale des finances publiques de la Région Nouvelle-Aquitaine, Mme Isabelle MARTEL d'une part, la Communauté de Communes (CdC) Médoc Atlantique représentée par son président M. Xavier PINTAT et la commune de Soulac-sur-Mer représentée par son premier adjoint M. Bernard LOMBRAIL d'autre part.

Le 4 février 2021 le Conseil Communautaire de Médoc Atlantique a délégué aux services fonciers du SDEEG l'autorisation d'établir des actes authentiques de vente en la forme administrative.

Le contexte :

La copropriété « Le Signal » est composée d'un immeuble sis 2, Boulevard du Front de Mer, construit en 1967 et totalisant 78 appartements du T1 au T3. Elle a fait l'objet le 24 janvier 2014 d'un arrêté municipal portant ordre d'évacuation et d'interdiction d'occupation, justifié par un risque grave et imminent en raison d'un important recul du trait de côte constaté à la suite d'une succession de tempêtes et menaçant la stabilité de l'immeuble.

L'article 64 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour l'année 2020 prévoit que les copropriétaires de cet

immeuble à titre principal ou secondaire, peuvent prétendre à une indemnisation en compensation des préjudices subis résultant de la perte d'usage de leur bien. Cette indemnisation est prise en charge par l'Etat à hauteur de 70% de la valeur vénale du bien concerné, déterminée abstraction faite du risque d'effondrement. Son versement aux propriétaires est lié au transfert de propriété du bien à une personne publique identifiée en accord avec le représentant de l'Etat dans le Département. La CdC Médoc Atlantique est fondée à supporter ce transfert. L'enveloppe globale s'élève à 7 millions d'euros. La cession s'établit à l'euro symbolique. En cas de refus une procédure d'expropriation sera engagée par la CdC pour cause d'utilité publique.

Une grille tarifaire d'indemnisation a été établie à la demande des copropriétaires par M. Michel Clos, expert foncier près de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Les objectifs :

La CdC Médoc Atlantique s'engage à démolir les immeubles après acquisition de la totalité des biens. Elle réalisera ensuite, en concertation avec la commune, un projet d'aménagement d'ensemble compatible avec sa stratégie locale de gestion du trait de côte et englobant les terrains concernés par le protocole.

La commune s'engage à instruire favorablement le permis de démolir déposé par la CdC et à favoriser les projets d'aménagement.

Un comité de pilotage composé de l'Etat, de la CdC Médoc Atlantique et de la commune de Soulac-sur-Mer est mis en place afin de mettre en œuvre et assurer le suivi de l'opération.

PATRIMOINE - BÂTIMENTS COMMUNAUX - URBANISME ET FONCIER - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

- **Incorporation de biens sans maître :**

La procédure légale relative aux « biens sans maître » est terminée. Les parcelles BA 58 (287 m²), BA 59 (279 m)² et BA 61 (287 m²) situées Passe de la Clotte, sont incorporées dans le domaine de la commune.

- **Location des locaux 1 rue Victor Hugo :**

La commune est propriétaire des locaux (ex Trésor Public). Le rez-de-chaussée est affecté au service de l'eau et de l'assainissement. Après travaux de réhabilitation (274 496,79 € HT), le premier étage fait l'objet d'un contrat de location (1 668,74 € par mois actualisés annuellement) avec la CdC Médoc Atlantique, notamment pour accueillir les services d'instruction des dossiers d'urbanisme.

- **Création d'une Zone de Prémption des Espaces Naturels sensibles (ZPENS) « Dunes de Soulac-sur-Mer » antérieure à 1985 :**

La recodification du code de l'urbanisme en 2015 implique l'élaboration et la mise en œuvre par le Département d'une « politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinés à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, des champs naturels d'expansion des crues, la sauvegarde des habitats naturels... » par la création de ZPENS. Le ZPENS « Dunes de Soulac antérieures à 1985 » s'étend sur 1 056 907 m² des Dunes des Sables d'Argent à l'Amélie.

- **Zone tampon autour de la Basilique Notre-Dame de la Fin des Terres :**

La Basilique Notre-Dame de la Fin des Terres est classée au patrimoine de l'Unesco depuis 1998 au titre

des « Chemins de Compostelle ». Le 30 novembre 2020, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Nouvelle Aquitaine informait la commune de Soulac-sur-Mer que la Direction Générale des Patrimoines du Ministère de la Culture considérait que la zone tampon en vigueur autour de la Basilique depuis 2016 n'était pas suffisante. Elle sera donc calquée sur celle du Site Patrimoine Remarquable (SPR) déjà existante et plus pertinente.

- **Redevance SPANC :**

Les tarifs ont diminué du fait d'une périodicité des contrôles portés à 8 ans. Ils sont reconduits en 2021.

- **Eau et assainissement :**

La surtaxe passe à 0,71 € HT/m³ pour l'eau et 0,66 € HT/m³ pour l'assainissement. Le prix du m³ d'eau (assainissement compris) et hors abonnement passe de 3,7610 € TTC à 3,8452 € TTC.

FINANCES

Cinéma L'Océanic :

Dans le cadre de la situation sanitaire actuelle et la perte du chiffre d'affaires, la commune annule la redevance de la société ARTEC pour 2020 et examinera à nouveau la situation à la fin du 3ème trimestre 2021.

Casino Municipal :

La crise sanitaire a fortement impacté le Produit Brut des Jeux. La participation financière définie par convention entre la commune et la Société Casino de la Plage est ramenée de 12 000 € à 6000 € pour l'année 2020.



Une pointe de démocratie

Conseil Communal des Jeunes

Les élections au Conseil Communal des Jeunes (CCJ) de l'année scolaire 2020/2021 se sont déroulées le 9 octobre 2020. Cette démarche initiatrice à la responsabilité citoyenne d'élus par leurs pairs les engage à se réunir une fois par mois et à défendre leurs dossiers devant le conseil municipal.

L'installation et la première réunion se sont déroulées le 1er février 2021. Ont été élus :

Classes de 6ème :

Diego Orneq, Athanase Figerou, Enzo Petit, Mathéo Di Fatta Piétrement, Kameron Ortu, Maëlys Eyquem.

Classe de CM2 :

Aura Le Pezenec, Louise Favérial.

Classe de CM1 :

Amalya Braud, Nathanaël Sauquet, Maylis Chevallier, Mischa Pépin.

Les jeunes élus sont encadrés par :

- **DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :**
Nicole Nadau, Marthine Leborgne.
- **DES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL :**
Evelyne Moulin, Manuela Lieuteau-Sanchez.
- **DES ADMINISTRATIFS ENCADRANTS :**
Sylvie Bouilleau, Muriel Debourg.

Leurs prédécesseurs ont déjà obtenu des réalisations concrètes significatives de leur volonté d'agir pour le bien commun : gratuité de la bibliothèque pour tous les enfants, création de panneaux citoyens (propreté de la ville, civisme...), installation de deux tables de ping-pong à l'aire de jeu et à l'école, création d'un pupitre d'informations sur l'histoire de la basilique, nettoyage des plages, consolidation des barrières des dunes, création d'un logo pour le CCJ, création d'un jardin participatif intergénérationnel entre les membres du CCJ et les résidents de « Soleil d'Or », création de nichoirs à oiseaux, installation d'une table de pique-nique Passage des Trois Écluses...

Leurs projets :

Lors de leur mandat 2021, les jeunes élus ont fait le choix de travailler sur différents projets comme le skate-park (déplacement de la structure existante, nouveaux modules, installation de bancs en bois flotté...), la plage avec l'organisation d'un week-end nettoyage ouvert à tous et l'installation de panneaux de sensibilisation aux différents enjeux et dangers de ce milieu naturel (dune, baie, ensablement, érosion, bunker...) ainsi que sur les pistes cyclables ou bien d'autres sujets en vue d'améliorer le cadre de vie de notre station balnéaire.

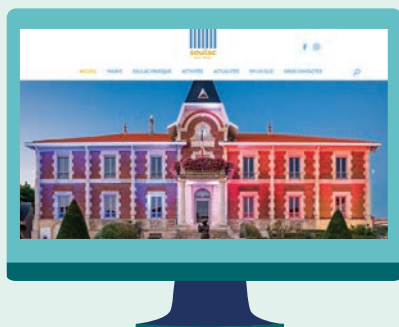


Clim@ts

La démarche environnementale de Soulac-sur-Mer se traduit par le choix de papier éco-certifié, l'impression avec des encres végétales et le souhait d'encourager la transmission de documents par voie électronique.

Vous pouvez contribuer à cette démarche éco-responsable en choisissant de recevoir votre journal « Climats » sous forme d'e-journal « **Clim@ts** », en remplacement de la version imprimée. Pour cela, merci de bien vouloir le signaler au Cabinet du Maire : cabinet.maire@mairie-soulac.fr

Nous vous rappelons, par ailleurs, que chaque numéro de Climats est disponible via le site internet www.mairie-soulac.fr





Jetons moins, trions mieux !

La problématique des déchets et du coût de traitement en résultant fait partie intégrante des enjeux majeurs des années à venir pour notre collectivité.

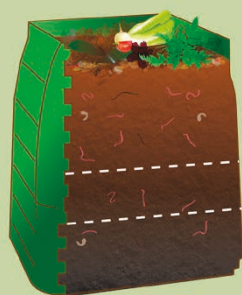
Sur le territoire de la commune de Soulac-sur-Mer, c'est le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SMICOTOM) qui est compétent. Pour celui-ci, la gestion des déchets se comptabilise en millions d'euros et les prévisions ne vont pas s'orienter à la baisse. La raison : une réglementation qui évolue dans une volonté de se mobiliser autour de la réduction des déchets pour la protection de l'environnement et la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Ainsi, au-delà du défi environnemental, c'est un enjeu financier par lequel nous sommes tous concernés qui nous attend pour les prochaines années.

Chacun le sait, le déchet idéal est celui qui n'existe pas parce que non seulement il n'est pas générateur de pollution mais surtout parce qu'il ne coûte rien. Dès aujourd'hui réduire nos déchets et mieux les valoriser devient indispensable... jetons moins, trions mieux !

Traitement biodéchets

Coût TTC à la tonne du traitement des **déchets alimentaires** en fonction du bac utilisé



0 €



32 €



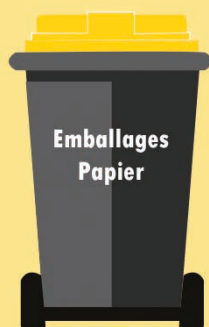
100 €

Traitement recyclables

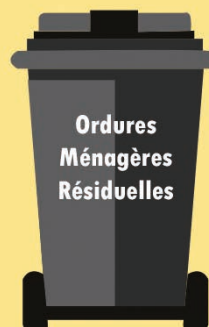
Coût TTC à la tonne du traitement des **déchets recyclables** en fonction du bac utilisé



0 €



70 €



100 €

Traitement verre

Coût TTC à la tonne du traitement du **verre** en fonction du bac utilisé



0 €



100 €



Rappel de la réglementation en matière d'urbanisme

Il est rappelé aux propriétaires qui souhaitent effectuer des travaux de construction, de transformation, de modification de l'aspect extérieur ou de clôture..., ainsi que des démolitions ou déboisements, selon les cas, qu'un dossier relatif à la demande doit être déposé, par leurs soins, en Mairie et qu'une autorisation devra être délivrée préalablement à tout commencement de travaux.

De plus, s'agissant des projets situés dans le village ancien, à l'intérieur du périmètre délimité par le Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.) (ex. Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager Z.P.P.A.U.P.), ainsi que dans le périmètre délimité des abords (rayon de 500 mètres du Monument Historique), ceux-ci, y compris les travaux de ravalement de façades, sont soumis à autorisation spéciale accordée après avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Les dispositions de cette réglementation ont pour objectif la sauvegarde et la mise en valeur de l'architecture caractéristique des villas de notre cité-jardin de bord de mer.





La nature de la demande d'autorisation sera différente selon l'importance des travaux à réaliser. Ainsi, il sera exigé, par exemple :

Un permis de construire en cas de :

- construction neuve de plus de 20 m², ou extension de plus de 40 m²,
- changement de destination d'un local...

Une déclaration de travaux exemptés de permis de construire en cas de :

- changement des menuiseries,
- réfection de la couverture,
- ravalement de façade, peinture,
- enseignes, modification d'une façade commerciale, aménagement de terrasses, ...
- clôtures, ...

Par ailleurs, la réglementation détermine la nature et la couleur des matériaux à utiliser selon la zone dans laquelle se situe le projet.

Ainsi, afin d'éviter que des travaux soient réalisés en méconnaissance des obligations imposées par le code de l'urbanisme, dénaturant parfois les villas de façon irréversible et exposant leurs auteurs aux sanctions prévues en la matière, (amendes, remise en état, démolition des travaux entrepris sans autorisation...), il appartient aux propriétaires de se rapprocher du service urbanisme de la ville.

☎ 05.56.73.29.19 ou ☎ 05.56.73.29.06

afin d'obtenir tous renseignements sur les formalités à accomplir pour constituer un dossier.



Faites un geste écologique et solidaire en triant vos armoires !

Chaussures ou vêtements trop petits, démodés, assez vus ? Vous ne les portez plus ? Ne les laissez pas s'entasser dans vos armoires et surtout ne les jetez pas à la poubelle ! Ils peuvent créer des **emplois durables** et locaux dans les territoires, favorisant l'**insertion par le travail**, tout en apportant une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

De plus, portés par d'autres ou recyclés, ils commencent une **deuxième vie solidaire**.

Ainsi, en 2020 et malgré une année particulière, plus de 24 tonnes de TLC (textile, linge de maison, chaussures) ont été collectées à Soulac soit 9,03 kg par habitant. Pour rappel, ces collecteurs « Le Relais » sont positionnés sur le parking du « Carrefour Market » et à côté de la clinique vétérinaire.

D'autres solutions existent également via le don aux associations telles que le Secours Catholique ou la Croix Rouge, des milliers de bénévoles et de salariés sont déployés sur l'ensemble du territoire

français. Ils agissent sur le terrain et apportent une **aide concrète aux personnes les plus vulnérables**.

Faire un don de vêtements à ces associations leur permet de mener à bien leurs actions. Les vêtements collectés qui sont propres et en bon état ont une très grande valeur pour de nombreuses personnes :

- Une partie de ces vêtements constitue une aide vestimentaire précieuse et permet ainsi aux personnes les plus démunies de continuer à se vêtir, dans le respect de leur dignité.
- L'autre partie est proposée à petit prix au sein de boutiques (comme celle du Secours Catholique à Saint-Vivien de Médoc) pour le public intéressé par un shopping éthique, **respectueux de l'environnement** et à **prix réduits**. Le produit de la vente contribue à **financer des actions sociales et locales** menées par des bénévoles.



Rappel : Plan d'alerte et d'urgence communal en cas de risques exceptionnels

Dans les circonstances sanitaires liées à la COVID-19, la ville de Soulac-sur-Mer **renforce sa vigilance**. Ainsi, nous vous rappelons que la commune et le Centre Communal d'Action Sociale ont ouvert depuis plusieurs années un registre destiné au recensement des personnes fragiles et isolées, personnes âgées de plus de 65 ans ou en situation de handicap.



Celles-ci peuvent à leur demande, ou à la requête d'un tiers figurer sur ce registre nominatif et confidentiel. Ces informations permettront, si besoin, une veille dans des situations exceptionnelles (tempête, canicule, crise sanitaire...) et d'apporter rapidement conseils et assistance.

De plus, si dans votre entourage (voisinage, connaissances...) vous détectez des personnes vulnérables, n'hésitez pas à contacter le

CCAS : ☎ (05 56 73 29 18).

Solidarité



soulac
sur mer

Métamorphoses

FRONT DE MER : ACTE 2

La seconde tranche de l'important chantier de réhabilitation du Front de Mer est entrée dans une phase active depuis début janvier. Après la reprise des différents réseaux et des opérations de terrassement, le pavage de l'Esplanade des Girondins, véritable cœur de cet espace public majeur, a pu débuter. Ces travaux devraient être terminés fin avril/début mai 2021.

En parallèle, l'installation de bancs (en décembre 2020) et le montage des kiosques (actuellement en cours face aux rues Thiers et Barriquand) sont venus compléter les travaux de la première tranche.



Un nouvel outil pour la bibliothèque

La bibliothèque municipale de Soulac-sur-Mer est riche de plus de 6000 ouvrages de toutes natures, pour tous publics. La bibliothèque, dont l'accès est gratuit, fonctionne grâce à un réseau de bénévoles passionnés toujours avides de conseils pour vos futures lectures.

Depuis la fin de l'année 2020, de nouveaux services sont proposés via le portail en ligne, soulac.bibenligne.fr

Dorénavant, vous pourrez faire des recherches dans le catalogue de la bibliothèque, réserver des documents ou prolonger vos prêts en vous connectant à votre « **compte lecteur** » (création lors de votre inscription ou en se renseignant auprès des équipes lors des heures d'ouverture).

Au fil des semaines et des mois, vous trouverez aussi des informations pratiques, les actualités, les nouveautés, les coups de cœur des bibliothécaires ainsi que le programme des animations qui sera proposé selon l'évolution du protocole sanitaire.



Pour toutes informations complémentaires :

Bibliothèque de Soulac-sur-Mer
Rue de la Plage (à côté du marché couvert)
33780 Soulac-sur-Mer
☎ 05 56 73 81 95

FÉLICITATIONS

JEAN-PAUL LESCORCE

Infatigable explorateur des empreintes de l'histoire de l'occupation en Médoc pendant la 2ème guerre mondiale, Jean-Paul Lescorce avait 3 ans lorsque, devant le café Riche tenu par ses parents, il a vu les troupes allemandes monter la rue de la Plage. Sa fascination de petit garçon s'est transformée au fil des années en prise de conscience des souffrances engendrées.

Conjugué à l'érosion littorale, à l'ensablement, le rouleau compresseur de l'oubli de ce passé récent menace de faire disparaître les ruines encore visibles de ce pan d'histoire, ce qu'il reste des 350 bunkers de la Forteresse du Nord Médoc verrouillant l'accès côté océan, côté estuaire et côté terres.

Les plaies cicatrisées, c'est en historien et archéologue dépassionné que Jean-Paul Lescorce fouille, dégage, utilise les médias, écrit des ouvrages, guide des visites diurnes et nocturnes, organise des conférences, afin de sauvegarder et transmettre ce patrimoine assorti d'un message de paix. De nombreux touristes allemands se montrent particulièrement intéressés.

Il n'est donc pas surprenant que sa notoriété soit parvenue jusqu'au Président fédéral de la République fédérale d'Allemagne. Un courrier daté du 10 décembre 2020 lui a été adressé par la Consule Générale de la République Fédérale d'Allemagne Verena Gräfin von Roedern afin de l'informer :



« C'est avec grand plaisir que je vous transmets aujourd'hui l'information que Monsieur Franck-Walter Steinmer, Président fédéral de la République fédérale d'Allemagne, vous a remis la distinction de l'Ordre National du Mérite de la République fédérale d'Allemagne le 17 novembre 2020.

Je tiens à vous féliciter chaleureusement aussi au nom de Monsieur l'Ambassadeur en France Dr. Hans-Dieter Lucas pour votre distinction honorifique qui reconnaît votre grand engagement personnel inlassable depuis plus de 15 ans au sujet du maintien de l'accès et l'organisation des visites des bunkers du « Mur de l'Atlantique » du sud de la Gironde de Soulac-sur-Mer jusqu'à Le Verdon.

Je me réjouis beaucoup qu'une personne si engagée et si active que vous soit appréciée à sa juste valeur par cette distinction ».

Le maire Xavier Pintat et le conseil municipal de Soulac-sur-Mer félicitent Jean-Paul Lescorce.

HOMMAGE

À CLAUDE BURTIN

Claude Burtin est entré par la porte royale dans l'histoire de Soulac-sur-Mer. Il faisait partie de ces vétérans qui ont « inventé » le week-end Soulac 1900 avec le soutien inconditionnel des municipalités successives. Une équipe fédérée autour de la volonté de créer un nouvel élan à la station balnéaire, une manifestation fondée sur le passé de la ville et son patrimoine. C'était en 2001. Les pionniers de l'association Label Soulac ont porté le défi et concrétisé le projet. Le premier festival s'est déroulé en 2004, drainant des dizaines de milliers de festivaliers en avant saison et valorisant le patrimoine.

Les talents multiples d'artiste, d'animateur et de communicant de Claude Burtin ont servi brillamment la cause de Soulac 1900 sur tous

les fronts et en particulier les animations de la plage qu'il avait prises en charge. Il dirigeait également le journal de l'association, Soulac Plage, organe d'informations et lien avec les adhérents.

Le conseil d'administration de Label Soulac et sa présidente Manuëla Lieuteau-Sanchez subissent de plein fouet le décès de Claude Burtin à l'âge de 74 ans des suites d'une longue maladie.

La triste année 2020 armée de sa COVID-19 demeurera une année funeste à bien des égards pour les Français. Pour le festival Soulac 1900, les contraintes sanitaires l'ont carrément annulé. La prochaine édition reprendra sur le thème prévu du « cirque » auquel Claude Burtin avait imprimé sa patte. Elle lui sera dédiée.

Voilà . . . c'est fini ; ta souffrance est partie
 À présent c'est la nôtre qui débute aujourd'hui
 On va devoir apprendre à vivre sans toi
 Sans tes mots, tes litotes et autres contrepèteries.
 Finis les palindromes, oxymores et autres métaphores.
 Tu jonglais avec les mots comme tu glissais sur un parquet ciré
 Élégant dandy argentin passionné de tango.
 Et ton talent te permettait de passer sans tarder
 Du look gominé de Carlos Gardel
 Au costume doré de Mr Loyal ; joyeux gouaillieur passionné
 Qui faisait chanter Bruant, se contorsionner Valentin le désossé
 Ou parader les danseuses de French Cancan.
 Tous font, à présent, la fête dans un lieu que l'on dit paradisiaque.
 J'espère que l'on ne nous a pas menti et que tu y passeras l'éternité.
 Difficile de se dire adieu Claude, mais facile de te dire merci
 Tu laisses ici une trace indélébile, tes mots et ton implication
 Resteront gravés à jamais dans le cœur de « festayres » de Label Soulac
 Qui ne t'oublieront jamais et prendront soin de ton bébé.
 Repose en fête.

Jean-Marie Andreux



« **Claude Burtin**, notre cher ami et si formidable collaborateur nous a quitté pour son dernier voyage.

Rédacteur hors pair, bonimenteur irremplaçable sur la plage, passionné par la Belle époque et donnant le meilleur de lui-même pour aider à faire de cette fête la réussite que nous connaissons tous.

Il fit partie de l'équipe initiatrice de l'événement et fut un des pères de l'association Label Soulac depuis 18 ans.

Soulac 1900 perd un de ses pères et nous perdons un ami très cher !

Adieu Claude, nous ne t'oublierons jamais et te rendons hommage pour tout ce que tu as fait.

Saches, que d'ores et déjà toutes les futures éditions du festival te seront dédiées !
 Nous sommes fiers de t'avoir connu.

Merci d'avoir été là !
 Ta présidente et ton amie »

Manuëla



NAISSANCES

Manon **RABENNE**, le 2/12/2020

Elysa, Gabrielle, Angèle **GONZALEZ**, le 6/12/2020

MARIAGES

Claude **TARRAL** et Nicole, Annie **DAGNAS** le 3/10/2020

Frank, René **CHEVALLIER** et Mélissa **HOURQUET**

le 10/10/2020

Jean-Jacques **JENNEQUIN** et Atika **DUPUY** le 21/12/2020

Franck, Jérôme **PÉDARRIBES** et Christine, Michèle **BONTEMPS** le 29/12/2020

Christian **BOUCHON** et Maryvonne **GOUILLON** le 9/01/2021

DÉCÈS

Francis, Jean **LAFFORGUE**, le 20/09/2020 (86 ans)

Odette **LANSADE** née **CHEYRON**, le 20/09/2020 (88 ans)

Jean-Louis **LEBLANC**, le 20/09/2020 (67 ans)

René, François **MOUNIER**, le 28/09/2020 (86 ans)

Renée **MULLER** née **LAGARON**, le 29/09/2020 (97 ans)

Eugène, Georges **CALLABAT**, le 29/09/2020 (97 ans)

Bruno, Louis, Georges **PRONIEZ**, le 29/09/2020 (65 ans)

Michelle, Andrée, Jeanne **FOURCADE** née **GODEL**,

le 1/10/2020 (88 ans)

Janine **CHAZEUD** née **ESQUERRE**, le 3/10/2020 (82 ans)

Francis **PAUL**, le 4/10/2020 (71 ans)

Madeleine, Marie, Amélie **RIMBOD-PETHIOD** née **ROBIN**,
le 10/10/2020 (89 ans)

Fernande **NAUD** née **EYMERY**, le 10/10/2020 (96 ans)

Pierre, Franck **COINDRE**, le 11/10/2020 (71 ans)

Marie, Lucette **BERN** née **GHERSI**, le 12/10/2020 (90 ans)

Annie, Geneviève **PÉTUS** née **HEUTE**, le 14/10/2020
(69 ans)

Jean Paul **MEDARD**, le 16/10/2020 (89 ans)

Arlette **POITEVIN** née **FAURE**, le 17/10/2020 (90 ans)

Josette, Jeanne **DUPRAT** née **HAZERA**, le 18/10/2020
(99 ans)

Jacqueline **BATS**, le 23/10/2020 (81 ans)

Albertine, Victorine **ANSALDI** née **LAROCHE**, le 24/10/2020
(93 ans)

Robert, Marcel **LAUZY**, le 25/10/2020 (87 ans)

José **GUINOT**, le 25/10/2020 (92 ans)

Jeanne, Angelina **MOZZICONACCI** née **SAINCANTIN**,
le 26/10/2020 (85 ans)

Josiane, Jacqueline **IVANOVSKI** née **DUMAS**, le 2/11/2020 (70 ans)

Cédric, Jean, David **NOUVEAU**, le 9/11/2020 (36 ans)

François **LADIAN**, le 14/11/2020 (87 ans)

Danielle, Suzanne **BABIN**, le 17/11/2020 (83 ans)

Delhia, Léonie, Joseline **FRANCOISE** née **HAUMONT**, le 28/11/2020
(97 ans)

Jean, Philippe, Bienvenu **MEYER**, le 29/11/2020 (68 ans)

Ginette, Marie, Louise **MARIELLE** née **ANDRIEU**, le 30/11/2020
(100 ans)

Chantal, Yvonne **PELLOUX-GERVAIS** née **BLARY**, le 6/12/2020
(74 ans)

Guy **LAPORTE**, le 8/12/2020 (83 ans)

Hélène, Madeleine, Françoise **RAILLIET**, le 8/12/2020 (81 ans)

Marie, Marthe **THOMAS** née **RIBEYROL**, le 19/12/2020 (106 ans)

Christian **DUBERNET**, le 20/12/2020 (61 ans)

Max, Roger **VOISIN**, le 21/12/2020 (83 ans)

Michel, Gratien **CAZAUX**, le 21/12/2020 (85 ans)

Maria **LOPEZ** née **MARIN RAMIREZ**, le 22/12/2020 (80 ans)

Paul, Jean **MIRAVET**, le 23/12/2020 (88 ans)

Jean, Claude **DEBOURG**, le 25/12/2020 (83 ans)

Marie, Thérèse, Louise, Catherine **BERNARD**, le 26/12/2020
(89 ans)

Christian **LABASSE**, le 29/12/2020 (94 ans)

Christiane **BLANCHET** née **AGERT**, le 30/12/2020 (93 ans)

Marguerite **BALOURDET** née **BERGEON**, le 31/12/2020 (101 ans)

Francine **JUGLA** née **MERLET**, le 5/01/2021 (87 ans)

Danielle, Ginette, Solange **COURTADE-GRANGE**, le 6/01/2021
(78 ans)

Louissette, Elisabeth **PLUSALAINET** née **BADARD**, le 14/01/2021
(86 ans)

Marie, Madeleine **BIENSAN** née **HIVET**, le 21/01/2021 (86 ans)

Jean **LESCOS**, le 21/01/2021 (89 ans)

Georgette **BARTHE** née **CHAILLOU**, le 26/01/2021 (83 ans)

Halina **PAWLAK** née **KRAS**, le 29/01/2021 (88 ans)

Christian, Marcel **BERHUY**, le 1/02/2021 (81 ans)



GENDARMERIE

17
rue Olivier Guinet
05 56 73 33 90

POLICE MUNICIPALE

05 56 73 29 15

SAPEURS-POMPIERS

18 ou 112 (portable)
Rue Olivier Guinet - 05 56 73 63 73
MAIRIE : 2, rue de l'Hôtel de Ville
05 56 73 29 29

BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Rue de la Plage - 05 56 09 86 61

RÉGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

05 56 09 85 77 - Bureau ouvert de 10h à 12h -
Fermé le samedi

CENTRE MUNICIPAL CULTUREL ET SPORTIF (CMCS)

5 rue du Révérend Père Daniel Brottier
05 56 09 82 99

BIBLIOTHÈQUE

Rue de la Plage
05 56 73 81 95

PRESBYTÈRE

Abbé Sebastian Gozdziejewski
05 56 41 08 97

TRÉSOR PUBLIC

79, rue de la Plage
05 56 09 81 04

LA POSTE

Rue Mal d'Ornano
05 56 73 24 70

EDF DÉPANNAGE

09 726 750 33

EDF AGENCE CLIENTÈLE

09 69 36 66 66

AÉRODROME

05 56 09 86 16

SNCF

Av. du G^{al} de Gaulle
05 56 09 85 56

BAC ROYAN-LE VERDON

05 56 73 37 73

PHARMACIEN

M. Duperat : 58, rue de la Plage - 05 56 09 84 40

MÉDECINS

Dr Aubert : 05 56 73 35 00
Dr Deraedt : 05 56 09 84 65
Gériatre - Dr Oddos : 05 56 09 83 39

INFIRMIERS

CENTRE PARAMÉDICAL

05 56 09 75 86
Mme Dupuy : 06 11 54 66 28
Mme Martin : 06 72 42 60 26
Mme Vilmin : 06 85 96 03 63
Mme Valet-Fontan,
et M. Fournier : 05 56 09 75 86
Mme Delacuvellerie : 06 82 17 19 40

LABORATOIRE ANALYSES MÉDICALES

05 56 73 95 20
Tous les jours de 8h à 12h

KINÉSITHÉRAPEUTES

Mmes Arnaud, Ferrez, Roustit, M. Jacques
05 56 09 98 35

DENTISTES

A. Capdarest, N. Barnerias-Desplas
05 56 09 82 68
E. Lagardère, M. Delarue : 05 56 73 61 63

PÉDICURE-PODOLOGUE

M. Gabriel : 05 56 09 96 29

ORTHOPHONISTE

M. Daramat : 05 56 73 60 67

OSTÉOPATHE

M. Lagney : 06 58 10 45 09

PSYCHOLOGUE

M. Vischi : 05 56 09 96 27

VÉTÉRINAIRE

A. Audry : 05 56 09 77 36

POMPES FUNÈBRES SOULACAISES

M. Berges : 05 47 83 80 07

ARCHITECTE-CONSEIL COMMUNAL

M. Jouison : 05 55 73 29 06 ou 29 19
Permanence mensuelle en Mairie sur rendez-vous

ARCHITECTE-CONSEIL DU CAUE

M. Barillot : 05 56 73 49 23
le 3^{ème} mardi du mois de 9h15 à 11h45

MAISON DÉPARTEMENTALE SOLIDARITÉ ET INSERTION

Salle des permanences RDC Mairie.
Uniquement sur rendez-vous :
05 56 41 01 01

DÉCHETTERIE SOULAC-TALAI-LE VERDON

Route du Verdon - 05 56 09 76 49
Du mardi au samedi
8h30 à 12h - 14h à 17h30

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi au jeudi :

8h30-12h15

13h30-17h30

Vendredi :

8h30-12h30

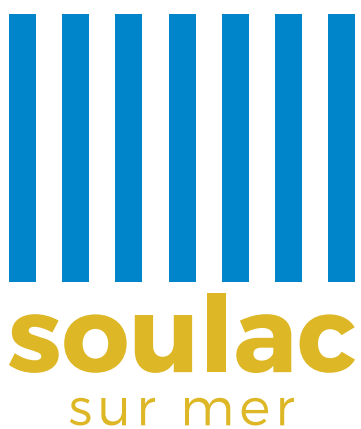
Samedi :

8h30-12h

Numéros utiles



soulac
sur mer



2, rue de l'Hôtel de Ville - BP 25
33 780 Soulac-sur-mer
Tél. : **05 56 73 29 03**
cabinet.maire@mairie-soulac.fr
www.mairie-soulac.fr

